

|  |
| --- |
| **LA PROTECTION SOCIALE DES ETRANGERS EN France (européens UE – non européens UE)****LE DROIT APPLICABLE EN 2018** **(1 journée)** |

 **Objectifs pédagogiques :**

* S’approprier et approfondir un savoir de base,
* Savoir évaluer et au besoin orienter les situations complexes pour apporter de meilleures réponses aux ressortissants étrangers dans leurs démarches,
* Agir de manière adaptée face aux décisions de rejet de droit à la protection sociale notifiées aux ressortissants étrangers.

**Date :**

**Le Mardi 13/11/2018 - Grenoble** – Résidence Sociale ODTI **–** 7 Place Edmond Arnaud (arrêt de tram Notre Dame Musée) – 38000 -1 journée de formation professionnelle continue de 9H à 12H et de 14H à 17H - 220 euros (exo TVA).

**Référents et Intervenants :** Monsieur Elias BOUANANI, responsable du pôle juridique ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, juriste près du service juridique de l’ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : nadegerobin@odti.fr).

**Destinataires de la formation :** Acteurs institutionnels (privés, publics, associatifs…), personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

**Techniques d’intervention et supports pédagogiques** : Séances de formation en salle animées par les juristes de l’ODTI (Monsieur Elias BOUANANI et Madame Nadège ROBIN), études de cas concrets, exposés théoriques, power point, paper-board, remise d’un document de synthèse du contenu de la formation.

**Programme :**

**Le droit à une protection sociale**

* L’assurance maladie-maternité :
* L’affiliation sur critères socioprofessionnels et/ou de résidence : la PUMA
* L’affiliation en qualité d’ayant droit et la PUMA
* La prise en charge des ayants droit résidant dans le pays d’origine
* La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (la CMU-C)
* L’Aide à l’acquisition d’une Complémentaire Santé (l’ACS)
* L’Aide Médicale d’Etat (l’AME)
* Les étrangers non résident amenés à recevoir des soins en France
* La notion de soins urgents (circ.DHOS/DSSDGAS n°2005-141 du 16/03/2005)
* La Carte Européenne d’Assurance Maladie (CEAM)
* Les voies de recours
* L’assurance invalidité et accident du travail :
* La pension d’invalidité
* L’Allocation Supplémentaire d’Invalidité (l’ASI)
* Les risques professionnels

 **Le droit aux prestations familiales et au RSA**

* Les prestations familiales
* La famille réside en France
* Les recours
* Le maintien des droits
* La protection subsidiaire et son caractère recognitif
* La famille réside dans le pays d’origine
* Le Revenu de Solidarité Active (RSA)
* Les conditions relatives à l’allocataire
* Les conditions relatives aux personnes à charge
* Le maintien des droits au RSA

 **Le droit à la retraite et aux aides afférentes**

* Le droit à partir à la retraite
* L’Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (l’ASPA) :
* Les conditions d’obtention de l’ASPA
* Le séjour en France et sa régularité
* La durée de séjour en France
* Les ressources et plafonds
* Le montant de l’ASPA
* Les conditions de maintien du versement de l’ASPA
* L’Aide à la Réinsertion Sociale et Familiale (l’ARSF)
* Le droit au logement
* La défense de ses droits en justice

**Les fraudes aux prestations sociales et les pénalités**

* La définition de la « fraude »
* Les faits visés
* Les pénalités
* Les recours

 **Auto évaluation de fin de formation par des exercices pratiques.**

L’ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d’activité : 82380526638)

Formations organisées également sur demande en intra ou pour plusieurs structures d’un territoire. Nous contacter.

**Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels**

Association Loi 1901 – 7 Place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble  04.76.42.60.45 – Fax 04.76.01.02.46 –observatoire @odti.fr